

Règlements de l'Encan silencieux

Admissibilité

1. Le présent Encan silencieux est organisé par l'association ARBBRE. Il est ouvert à tous les participants présents au festival « Art et Passion du Bois » du 27 au 28 août 2022, âgés de 18 ans et plus.
2. En soumissionnant vous attestez que vous avez lu, compris et respecté les règlements de l'Encan en totalité et que vous consentez à vous conformer à ces règlements.

Déroulement

3. L'Encan se déroulera dans la salle de réunion de la mairie de Bréville du samedi 27 août 9h00 au dimanche 28 août 2022 17h00. (Fermeture du samedi 18h00 au dimanche 9h00)
4. Une feuille d'enchère sera attachée près du lot. Les personnes désirant participer devront y inscrire leur nom/prénom, numéro de téléphone/coordonnées postales ainsi que le montant de la mise.
5. Chaque nouvelle offre devra être écrite sur la ligne suivant l'offre précédente sur la feuille d'enchère avec un écart minimum de 5€.
6. La feuille d'enchère ne devra pas être retirée sous aucun prétexte.
7. Seule la personne responsable de l'encan pourra annuler une offre pour des raisons de non-conformité.

Attribution du lot

8. L'attribution du lot se fera au plus haut soumissionnaire à la clôture de l'Encan. La dernière mise enregistrée à l'heure de tombée (17h00 dimanche 28 août 2022) déterminera le prix d'achat du lot si et seulement si la mise est supérieur au montant de réserve préalablement établi par l'artiste vendeur.
9. Une facture sera émise sur place et devra être réglée en argent comptant (sur place) ou par carte de crédit (sur place ou par téléphone) avant 20h.
10. Le lot est vendu tel quel et doit être accepté tel que décerné. Il n'est ni échangeable, ni remboursable. Aucune substitution ne sera permise.
11. Tout membre de l'association ARBBRE, dirigeants et administrateurs, peuvent acquérir le lot.

Conditions générales

12. Le soumissionnaire gagnant devra emporter le lot le soir même ou le récupérer sur rendez-vous avec un membre de l'association ARBBRE.
13. En prenant part à l'Encan, tout participant dégage de toute responsabilité les employés, dirigeants, membres, administrateurs et bénévoles de l'association ARBBRE, ses mandataires et représentants, ainsi que l'artiste donateur du lot, de tout dommage, préjudice ou perte qu'il pourrait subir en raison de sa participation, de l'acceptation ou de l'utilisation du lot.

Sécurité & confidentialité

14. L'association ARBBRE s'engage à protéger et à assurer la confidentialité et la sécurité des renseignements personnels des participants.
15. Les règlements de l'Encan silencieux sont disponibles sur le site officiel de l'association ARBBRE.
<http://www.art-bois-breville.com/>